

Corriger l'édition des primes en euros si Ségur est supérieure à 238 euros

Cela fait quelques années qu'au moment des budgets de paye, que des clients appellent parce que des primes n'apparaissent pas dans l'édition de la GRH budget. Ce qui génère des tickets qui sont montés aux référents. Pour être précis, c'est l'édition du "Détail des primes en euros" qui est erronée.

Ainsi l'édition se présente comme ceci :

D - Détail des primes et indemnités en EUROS

Valorisé en EUROS	Primes et indemnités	Montant mensuel	Nb Mois	Total Primes/Ind Annuel
62 420,52	51_INDLAFORCAD Indemnité forfaitaire laforcade	323.73	12	3 884,76

Nous constatons que seule l'indemnité Laforcade est présente et qu'elle y est majorée. Pourtant, dans la "Valorisation détaillée" du poste, la rubrique apparaît bien à 238 euros.

Rubrique Formule	Total Annuel	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4		
		Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
VP	4,59	4,59	4,59	4,59	4,59	4,59	4,59	4,59	4,59	4,59	4,59	4,59	4,59
COEFREF	7080,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00
COEFCONV	7080,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00
SALBASE	32461,80	2705,15	2705,15	2705,15	2705,15	2705,15	2705,15	2705,15	2705,15	2705,15	2705,15	2705,15	2705,15
51_ANC	6661,20	555,10	555,10	555,10	555,10	555,10	555,10	555,10	555,10	555,10	555,10	555,10	555,10
51_MAJSPEC	4544,64	378,72	378,72	378,72	378,72	378,72	378,72	378,72	378,72	378,72	378,72	378,72	378,72
51_DECENT	3021,36	251,78	251,78	251,78	251,78	251,78	251,78	251,78	251,78	251,78	251,78	251,78	251,78
_ASTREINT_H_C51	16760,28	1396,69	1396,69	1396,69	1396,69	1396,69	1396,69	1396,69	1396,69	1396,69	1396,69	1396,69	1396,69
51_INDLAFORCAD	2856,00	238,00	238,00	238,00	238,00	238,00	238,00	238,00	238,00	238,00	238,00	238,00	238,00
BRUT	66305,28	5525,44	5525,44	5525,44	5525,44	5525,44	5525,44	5525,44	5525,44	5525,44	5525,44	5525,44	5525,44

il faut chercher parmi les rubriques présentes celle qui devrait apparaître dans l'édition et qui n'y est pas.

Le poste contient le salaire de base (SALBASE), la prime d'ancienneté (51_ANC), la prime de technicité (51_MAJSPEC), la prime décentralisée (51_DECENT), des astreintes cadres (_ASTREINT_H_C51) et l'indemnité Laforcade (51_INDLAFORCADE).

Ces rubriques sont codifiées comme suit :

Alias SALBASE <input type="checkbox"/> I Désignation Salaire de base Rubrique en Point <input checked="" type="checkbox"/> Rubrique en Heure <input type="checkbox"/>	Alias 51_ANC <input type="checkbox"/> N Désignation Prime d'ancienneté CCNT 51 Rubrique en Point <input checked="" type="checkbox"/> Rubrique en Heure <input type="checkbox"/>
Alias 51_MAJSPEC <input type="checkbox"/> Ne Désignation Majoration spécifique Rubrique en Point <input checked="" type="checkbox"/> Rubrique en Heure <input type="checkbox"/>	Alias 51_DECENT <input type="checkbox"/> Ne Désignation Prime décentralisée Rubrique en Point <input checked="" type="checkbox"/> Rubrique en Heure <input type="checkbox"/>
Alias ASTREINT_H_C51 <input type="checkbox"/> Ne Désignation Indemnités d'astreintes CCN51- Heures Rubrique en Point <input type="checkbox"/> Rubrique en Heure <input checked="" type="checkbox"/>	Alias 51_INDLAFORCAD <input type="checkbox"/> N Désignation Indemnité forfaitaire laforcade Rubrique en Point <input type="checkbox"/> Rubrique en Heure <input type="checkbox"/>

Les rubriques SALBASE, 51_ANC, 51_MAJSPEC, 51_DECENT sont toutes précochées "Rubrique en Point" ; elles sont donc prises en compte dans les éditions relatives aux points, 1A, "Evaluation du nombre de points" et 1B, "Détail des primes en points." Elles n'ont donc pas d'incidence sur le détail des primes en euros.

L'indemnité Laforcade n'est cochée ni en point ni en heure, elle n'a pas d'incidence sur elle-même.

Il reste la rubrique d'astreintes qui est cochée "Rubrique en Heure". C'est donc elle qui a une incidence sur la majoration de l'indemnité Laforcade.

Il faut décocher la case et valider la rubrique.

Ensuite, il suffit juste de rééditer l'édition sans recalculer le poste et l'édition est correcte :

D - Détail des primes et indemnités en EUROS

Valorisé en EUROS	Primes et indemnités	Montant mensuel	Nb Mois	Total Primes/Ind Annuel
46 689,00	51_INDLAFORCAD Indemnité forfaitaire laforcade	238.00	12	19 616,28
	_ASTREINT_H_C51 Indemnités d'astreintes CCN51- Heures	1 396.69	12	

Pourquoi ?

Avant l'instauration des indemnités Ségur et Laforcade, les seules indemnités et primes qui étaient prorataées au temps de travail étaient des rubriques en points ou liées à des rubriques en points. Aucune indemnité en euros ne l'avait jamais été.

Maintenant, les indemnités de type Ségur et Laforcade sont des indemnités forfaitaires proratées au temps de travail. Si le résultat de la valorisation est correct à l'écran, l'édition du détail des primes diffère. En effet, puisqu'un montant est proraté au temps de travail, il faut tenir compte non seulement des heures de la fiche budgétaire mais également des éventuelles heures qui sont ajoutées dans les éléments constants du poste. D'où la prise en compte de toutes les rubriques cochées comme 'Rubrique en heure'.

Attention, si ces rubriques sont codifiées de la sorte, c'est parce qu'en GRH, cette case à son utilité. En effet, Elle permet d'intégrer une rubrique dans le rappel de valeur de point. S'il convient de modifier le gestionnaire de rubriques de la GRHBudget, il ne faut en pas modifier celui de la GRH.

Comment l'éviter ?

Tout est lié à la génération du budget prévisionnel GRH.

Nous rappelons que lors de la génération, EIG préconise de partir de la gestion des postes du CBS de l'année en cours. De ce fait, c'est le gestionnaire de rubriques de la GRHBudget qui est repris d'une année sur l'autre. S'il a été modifié, la modification est reconduite du prévisionnel au CBS puis au prévisionnel de l'année suivante.

En revanche, si la génération est effectuée à partir des postes de la GRH, c'est la codification effective en GRH qui est reprise dans le prévisionnel N+1. Le problème se pose à nouveau, il convient alors de modifier le gestionnaire de rubriques de la nouvelle campagne budgétaire pour éviter les aléas décrits ci-dessus.

Pour plus d'information sur la génération du budget prévisionnel GRH, nous vous invitons à consulter la page :

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/technique-grh/page/les-differents-modes-de-generation-du-budget-previsionnel-grh-tcr>

Conclusion

Il faut vérifier la liste des rubriques dans la "Valorisation détaillée" du poste. L'une d'entre elles est cochée en heures et génère l'anomalie.